

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 25
Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 4

Votants : 29

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 21 mars 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 21 mars 2023.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, M. LEPINE Jean-Luc, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEHMANN Patrick (pouvoir à Mme LE REUN Karine), M. EL YAKOUTY Abdelhak (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme PES Catherine (pouvoir à Mme GACHET Audrey),

Secrétaire de séance : Mme BUREAU Marine

Affaires Générales

DEL20230327_01

Objet : Décisions à rendre compte au Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 et L2122-23 du CGCT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° DEL20200727_02 du 27/07/2020 modifiée par laquelle le Conseil municipal confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Considérant l'obligation par Le Maire de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

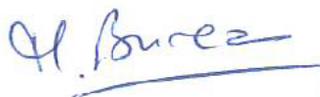
Il est proposé au Conseil de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Numéro	Date	Objet de la Décision Municipale	Service
DM2023_03_02	10/03/2023	CONVENTION D'INTERVENTION SUR LA PAUSE MERIDIENNE « Activité scientifique sur le site du Maise»	EDUCATION JEUNESSE
DM2023_03_03	14/03/2023	Convention d'occupation d'un local à titre onéreux et précaire, Mme DETOURBE Christine, bureau "Atrium", 4 avenue de Genève du 01-09-2022 au 30-09-2023 pour un montant de 400,00 €	Finances
DM2023_03_04	14/03/2023	Convention d'occupation d'un local à titre onéreux et précaire, CPTS, bureau "Atrium", 4 avenue de Genève du 01-09-2022 au 30-09-2023 pour un montant de 200,00 €	Finances

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 20 février 2023

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Marine BUREAU



Le Maire,
Claire CHUINARD